



ARRETE N° 2023 - 227
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue des Près n° 10
Samedi 24 Juin 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Mr RANGUEN Jérôme, afin de pouvoir effectuer un déménagement, Rue des Près au n° 10, Samedi 24 Juin 2023, de 8h30 à 16h30,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, Rue des PRES au n° 10, SAMEDI 24 JUIN 2023, de 8h30 à 16h30.

ARTICLE 2 : La stationnement sera interdit, Rue des Près devant le n° 10, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire (déviations et panneaux avec affichage du présent Arrêté), sera mise en place par le demandeur.

Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 2 Juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation : Jérôme HAMEL

